

## PROCÉDURE EN LIEN AVEC LA VÉRIFICATION DU PASSEPORT VACCINAL

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, le Collège demandera la preuve de double vaccination contre la COVID-19 pour tous les participants aux activités socioculturelles, parascolaires et sportives qui ne sont pas de nature pédagogique.

### Pour procéder à la vérification du passeport vaccinal obligatoire :

1. Présentez-vous au local E-108 OU au local E-103 du lundi au vendredi, entre 8 h et 12 h ou entre 13 h et 17 h.
2. Vous devrez avoir en mains, les documents suivants :
  - Une pièce d'identité avec photo.
  - Votre preuve de double vaccination, soit avec l'application *VaxiCode* ou avec le document officiel de vaccination incluant le Code QR.
3. La preuve de vaccination sera validée au moyen de l'application *VaxiCode Vérif*.
4. Les données seront recueillies et conservées par les personnes responsables de la vérification de la preuve de vaccination contre la COVID-19 du Collège afin de répondre aux demandes ministérielles, le cas échéant.



### Délais

Veillez noter qu'à partir du 15 septembre vous devrez présenter un passeport vaccinal attestant de la double vaccination pour participer aux activités sportives, périscolaires et parascolaires offertes par le Collège. À défaut de vous conformer, **vous ne pourrez pas participer** aux activités.